

ANTICOR

Association loi 1901

**37 avenue Ledru Rollin
75012 PARIS**

**SIREN : 533 081 782
APE : 9499Z**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

ANTICOR

Association loi 1901

**37 avenue Ledru Rollin
75012 PARIS**

**SIREN : 533 081 782
APE : 9499Z**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels :

- Le non-renouvellement de l'agrément permettant à l'association d'exercer les droits de la partie civile décrite dans le § *Évènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice*
- Les clés de répartition retenues pour la réalisation du Compte Emploi Ressource (CER) / Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) décrite dans le § *Clé de répartition des charges*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Les dons, le rapprochement entre la comptabilité et le fichier des donateurs

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources et du compte de résultat par origine et destination, font l'objet d'une information appropriée s'agissant notamment :

- Les règles d'affectation des ressources collectées auprès du public utilisées sur l'exercice 2023 aux emplois ;
- L'application des clés de répartition des charges directes et indirectes entre les différentes lignes d'emploi

Nous avons également vérifié que ces modalités sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Trésorière et dans les autres documents aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 19 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet Jégard Paris
Représenté par,

Jégard Créatis

Patrick LAGUEYRIE
Associé



COMPTES ANNUELS

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2023 (12 mois)				31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	19 490	17 710	1 779	0,18	3 099	0,43
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	4 853	3 163	1 690	0,17	2 124	0,29
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres						
TOTAL (I)	24 343	20 873	3 470	0,35	5 223	0,72
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes					204	0,03
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	55 813		55 813	5,56	35 088	4,84
Valeurs mobilières de placement	141 848		141 848	14,13	140 526	19,39
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	799 767		799 767	79,66	541 764	74,74
Charges constatées d'avance	3 050		3 050	0,30	2 095	0,29
TOTAL (II)	1 000 478		1 000 478	99,65	719 675	99,28
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 024 820	20 873	1 003 947	100,00	724 899	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	652 743	65,02	573 890	79,17
Excédent ou déficit de l'exercice	281 994	28,09	78 853	10,88
Situation nette (sous total)	934 737	93,11	652 743	90,05
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	934 737	93,11	652 743	90,05
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 512	2,14	26 623	3,67
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	47 130	4,69	45 361	6,26
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	569	0,06	172	0,02
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	69 211	6,89	72 156	9,95
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 003 947	100,00	724 899	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
31/12/2023
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2022
(12 mois)Variation
absolue
(12 mois)

%

	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	245 647		173 065		72 582	41,94
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens	12 022		833		11 189	N/S
- dont ventes de dons en nature	69				69	N/S
- Ventes de prestations de services						
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	4 627				4 627	N/S
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	404 975		361 330		43 645	12,08
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	1 778				1 778	N/S
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	738		2 069		-1 331	-64,32
Total des produits d'exploitation (I)	669 788		537 297		132 491	24,66
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises	3 684				3 684	N/S
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	229 613		256 753		-27 140	-10,56
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	1 071		1 739		-668	-38,40
Salaires et traitements	179 530		151 560		27 970	18,45
Charges sociales	54 006		49 755		4 251	8,54
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 374		2 175		199	9,15
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	4 460		399		4 061	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	474 738		462 380		12 358	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	195 050		74 917		120 133	160,35
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés	3 338		234		3 104	N/S
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	3 338		234		3 104	N/S
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	3 338		234		3 104	N/S

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	198 389	75 151	123 238	163,99
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	88 000	4 850	83 150	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	88 000	4 850	83 150	N/S
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	4 395	1 148	3 247	282,84
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	4 395	1 148	3 247	282,84
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	83 605	3 702	79 903	N/S
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	761 126	542 381	218 745	40,33
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	479 132	463 528	15 604	3,37
EXCEDENT OU DEFICIT	281 994	78 853	203 141	257,62

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	148 337	213 164		
TOTAL	148 337	213 164		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole	148 337	213 164		
TOTAL	148 337	213 164		

Annexes 2023

Association ANTICOR

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 003 947,46 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 281 993,96 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 14/03/2024 par le conseil d'administration de l'association.

PRESENTATION DE L'ENTITE

ANTICOR est une association fondée en juin 2002 par Éric Halphen et Séverine Tessier pour lutter contre la corruption et rétablir l'éthique en politique.

Son ambition est de réhabiliter le rapport de confiance qui doit exister entre les citoyens et leurs représentants, politiques et administratifs. L'association regroupe des citoyens et des élus de toutes tendances politiques engagés pour faire respecter les exigences démocratiques non partisans.

Lors des élections, Anticor invite les candidats à s'engager sur des propositions d'éthique et de probité et à agir dans l'intérêt général.

Avec les lanceurs d'alertes, Anticor s'implique dans des affaires judiciaires importantes en signalant au parquet des faits susceptibles de recevoir une qualification pénale.

Pour agir en toute indépendance, Anticor a choisi de ne bénéficier d'aucune subvention. Son financement est assuré uniquement par des dons et les cotisations de ses adhérents.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Renouvellement de l'agrément de l'association

Il est rappelé que le 23 juin 2023, le tribunal administratif de Paris a prononcé l'**annulation de l'agrément** qui permet à notre association d'exercer les droits de la partie civile.

Anticor a interjeté appel de cette décision.

Le 16 novembre 2023, la cour administrative d'appel a confirmé le jugement de première instance. Anticor a ensuite formé un pourvoi devant le Conseil d'État, qui est actuellement en attente d'une décision, prévue d'ici fin 2024 ou début 2025.

Parallèlement, le 23 juin 2023, Anticor a déposé une nouvelle demande d'agrément aux services de la Première ministre. Conformément aux dispositions légales, la Première ministre disposait de quatre mois pour instruire cette demande, avec la possibilité d'une prorogation de deux mois, qui a été effectuée.

Cependant, le 23 décembre 2023, la Première ministre s'est déportée de ce dossier au profit de la ministre des Affaires étrangères, qui n'a pas apporté aucune réponse dans le délai prévu par le décret régissant l'instruction des demandes d'agrément.

Ce silence est considéré, en vertu du décret, comme un refus.

En janvier 2024, Anticor a contesté ce refus devant le tribunal administratif de Paris. De plus, le 2 janvier 2024, conformément au 2ème alinéa de l'article L. 232-4 du Code des relations entre le public et l'administration, notre association a sollicité les motifs de cette décision, mais la demande est restée sans réponse.

Le 19 janvier 2024, Anticor a déposé une nouvelle demande d'agrément, dont la réception a été confirmée par la direction des affaires criminelles et des grâces le 25 janvier 2024.

Cette demande est en cours d'examen.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires et après déduction des escomptes de règlement, ou à leur coût de production.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Site internet	3 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Indemnités de fin de carrière :

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite car ils sont non significatifs.

Contributions volontaires :

Le bénévolat est valorisé sur la base du SMIC + 10% congés payés + 35% de charges patronales.

Indemnités de congés payés pendant les périodes d'arrêt maladie :

Compte tenu de son caractère non significatif, aucune provision au titre des congés payés acquis pendant les périodes d'arrêt maladie n'a été constatée.

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	19 490			19 490
Immobilisations corporelles	4 233	620		4 853
Immobilisations financières				
TOTAL	23 723	620		24 343

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	16 390	1 320		17 710
TOTAL I	16 390	1 320		17 710
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages				
Autres immobilisations corporelles Installations générales, agencements Matériel de transport Matériel de bureau et informatique Emballage récupérables et divers	2 109	1 054		3 163
TOTAL II	2 109	1 054		3 163
TOTAL GENERAL (I+II)	18 499	2 374		20 873

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers			
Autres créances	55 813	55 813	
Charges constatées d'avance	3 050	3 050	
TOTAL	58 863	58 863	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	24 279
TOTAL	24 279

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	573 890	78 853			652 743
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	78 853	-78 853	281 994		281 994
Dont générosité du public					
Situation nette	652 743		281 994		934 737
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	652 743		281 994		934 737
TOTAL dont générosité du public					

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	21 512	21 512		
Dettes fiscales et sociales	47 130	47 130		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	569	569		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	69 211	69 211		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	9 511
Dettes fiscales et sociales	7 690
Autres dettes	
TOTAL	17 201

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions reçues et fonds dédiés

Il n'existe pas de fonds dédiés sur l'exercice 2023.

Subventions de fonctionnement

L'association Anticor a bénéficié d'une subvention mensuelle de l'Etat en 2023. Il s'agit d'une aide financière versée à l'employeur lorsque celui-ci embauche des salariés en Contrat Unique d'Insertion (CUI).

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	88 000
Sur opérations de gestion	88 000
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	4 395
Sur opérations de gestion	4 395
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	83 605

Contributions volontaires en nature

L'importance et la nature des contributions volontaires ont été revues en application du règlement 2018-06. Compte tenu de leur caractère significatif, elles ont été valorisées et comptabilisées.

Leur montant est évalué à 148 337,05 € sur la base du temps passé (8 942 h), valorisé au SMIC horaire (11,52 €/h) majoré de 10% au titre des congés payés et de 35% au titre des charges sociales.

Le **temps passé** se décompose ainsi :

- Heures passées pour les réunions du Bureau et du Conseil d'Administration : 4 481 h
- Heures passées par les référents et autres intervenants bénévoles : 4 461 h

Les **contributions volontaires en nature** comprennent les éléments suivants :

- Bénévolat (avec le temps passé par les administrateurs) : 148 337 € ;
- Mise à disposition du personnel à titre gratuit pour un montant de 0 € ;
- Mise à disposition de locaux à titre gratuit pour un montant de 0 €.

Annexe association (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Rémunération des cadres dirigeants

Le montant des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent sur l'exercice à 0 €.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non cadres	5	
TOTAL	6	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 5 136 €.

- 5 136 € au titre de la mission légale de contrôle des comptes
- 0 € au titre des Services autres que la certification des comptes (SACC).

ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Engagements financiers : Néant

Dettes garanties par des sûretés réelles : Néant

Engagements reçus des donateurs : Néant

Informations spécifiques relatives aux entités faisant appel public à la générosité Compte de résultat par origine et destination (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	245 647	245 647	173 065	173 065
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	404 975	404 975	361 330	361 330
- Legs, dotations et assurances vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	110 504		7 986	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	761 126	650 622	542 381	534 395
CHARGES PAR DESTINATION 1 - MISSIONS SOCIALES				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	299 506	299 506	282 339	282 339
- Versements à un organisme central ou à d'autres Organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres Organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	63 952	63 952	67 549	67 549
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	115 675	115 675	113 640	113 640
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL	479 132	479 132	463 528	463 528
EXCEDENT OU DEFICIT	281 994	171 490	78 853	70 867

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature	148 337	148 337	213 164	213 164
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	148 337	148 337	213 164	213 164
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	78 856	78 856	164 159	164 159
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	69 482	69 482	49 005	49 005
TOTAL	148 337	148 337	213 164	213 164
EXCEDENT OU DEFICIT	0	0	0	0

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
	EXERCICE N	EXERCICE N- 1		EXERCICE N	EXERCICE N-1
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	245 647	173 065
- Actions réalisées par l'organisme	299 506	282 339	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	404 975	361 330
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	63 952	67 549			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	115 675	113 640			
TOTAL DES EMPLOIS	479 132	463 528	TOTAL DES RESSOURCES	650 622	534 395
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	171 490	70 867	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	650 622	534 395	TOTAL	650 622	534 395

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	333 587	262 720
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	171 490	70 867
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	505 077	333 587

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N- 1		EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	78 856	164 159	Bénévolat	148 337	213 164
Réalisées à l'étranger			Bénévolat Prestations en nature Dons en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Bénévolat Prestations en nature Dons en nature		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	69 482	49 005			
TOTAL	148 337	213 164	TOTAL	148 337	213 164

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N- 1
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	0	
(-) Utilisation		0
(+) Report		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	0	0

Clé de répartition des charges

Ventilation charges	Clé de répartition (en %)		
	Mission Sociale	Frais de recherche (collecte de fonds)	Frais de fonctionnement
Assurances			100
Autres charges de gestion courante			100
Charges salariales	70	20	10
COM	40	60	0
Cotisations, abonnements, licence, divers	100		
Dotations aux amortissements			100
Formations diverses			100
Frais de déplacement & Missions			100
Honoraires avocats et Frais d'actes	100		
Honoraires Expert Comptable + CAC	70		30
Honoraires Huissiers	100		
Indemnité et avantages divers	70	20	10
Loyer + charges locatives (dont Regus)	90		10
Prestations externalisées	100		
Réceptions resto ca + buffets			100
Rémunérations (personnel + stagiaires)	70	20	10
Tickets Restaurant			100
Abon, Télécommunication/internet			100
Affranchissement	100		
Charges exceptionnelles			100
Documentations Diverses - Tract	80	20	
Formation professionnelle	100		
Fournitures de bureau	90		10
Informatique	60	40	
Loc salles (AG/Université/ prix Ethiques/CNV...)	50	50	
Petits Entretien et réparations			100
Prestation informatique (Site Yapla et Jamespot)	50	50	
Services bancaires			100
Taxe d'apprentissage			100